

DEPARTEMENT DU CHER

-

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND

-

COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

CONSEIL MUNICIPAL

30/06/2022

Date de convocation :

23 juin 2022

Nombre de membres :

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 19

Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/56

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A UNE ETUDE
INTERCOMMUNALE DE TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le 30 juin à 19h00.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Philippe MAUPASTE, Mme Nathalie LASSERRE, Mme Danièle FONTAINE, Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, Mme Muriel BRETON, M. Wilfrid BOISSIER, M. Guillaume PERDRIX, M. Anthony GARINIE, M. Alain PAQUET,

Absents excusés : M. HENRY, (pouvoir à Alexis POUGNET), Mme Catherine CLAUDET (pouvoir à Christine COMBEMOREL), M. Nicolas THOMAS (pouvoir à Alain PAQUET) M. Sylvain RABOT

Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A UNE ETUDE INTERCOMMUNALE DE TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION

Suite à la crise sanitaire et aux diverses obligations mises à la charge des collectivités relativement au traitement et à l'évacuation des boues d'épuration, la Communauté de communes des Portes du Berry a souhaité, avec l'accord des maires des Communes membres, engager une étude afin de connaître les coûts à la charge des communes en cas de gestion directe du retraitement des boues d'épuration.

A cet effet, il a été convenu que les communes pourraient participer à hauteur de leur population.

A ce titre, la Commune de La Guerche pourra être appelé à financer à hauteur de 2000 € environs.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la participation financière de la commune à l'étude sur le traitement des boues d'épuration pour un montant d'environ 2000 €.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire

Pierre DUCASTEL